

14.04.2015 – 08:24 Uhr

Le temps pour un congé-paternité est venu!

Bern (ots) -

Demain, la Commission sociale du Conseil national (CSSS-N) a l'occasion de faire un pas concret pour les familles. Elle traite de l'initiative parlementaire du Conseiller national Martin Candinas pour un congé-paternité. Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses demande aux membres de la Commission sociale de s'engager en faveur de ce congé-paternité payé de deux semaines. Il est grand temps de faire ce pas et de faciliter pour les nouveaux parents un départ commun dans la vie familiale.

Un nouveau père a aujourd'hui selon la loi droit à un à deux jours pour une courte absence. Cela n'est plus adapté à notre temps. Les pères d'aujourd'hui veulent s'engager dès le début dans la vie familiale. Cela est aussi nécessaire car les premiers moments après une naissance sont exigeants - d'autant plus s'il y a d'autres frères et sœurs plus âgés. C'est pourquoi, Travail.Suisse s'engage fortement depuis longtemps pour un congé-paternité et demande un tel congé de 20 jours ouvrables financé par le régime des allocations pour perte de gain (APG).

La Commission sociale doit maintenant agir

Même si l'initiative parlementaire Candinas "Deux semaines de congé-paternité financé par les APG" ne requiert qu'un minimum eu égard au temps de famille commun, elle représente toutefois un progrès important pour les familles. Le Conseil fédéral estime dans son rapport 2013 les coûts pour un congé-paternité de quatre semaines à environ 380 millions de francs par an. Deux semaines, comme le demande Candinas, coûterait ainsi environ 190 millions de francs. Les APG peuvent prendre en charge cette prestation supplémentaire. A fin mars, les chiffres les plus récents ont été présentés : « ils montrent que les excédents faits par les APG équivalent à environ les coûts d'un congé-paternité de deux semaines » indique Matthias Kuert Killer, responsable du dossier de politique sociale à Travail.Suisse qui ajoute « que les APG sont stables et que le Conseil fédéral pronostique une évolution encore nettement plus favorable pour le futur. » Jusqu'à maintenant, le Parlement n'a pas donné suite à un congé-paternité. Mais la tendance montre une approbation croissante. Avec les nouvelles générations, le Parlement commence à bouger aussi. Travail.Suisse demande aux membres de la CSS-N de soutenir ce pas concret dans la bonne direction.

=> La conférence de presse de Travail.Suisse sur ce thème aura lieu jeudi 18 mai 2015 à Berne.

((Box)) Avantages d'un congé-parental légal aussi pour les PME Aujourd'hui, il revient à l'employeur de décider s'il accorde un congé-paternité ou pas à ses employés. Au vu de leurs possibilités, les grandes entreprises peuvent se montrer plus généreuses ; elles accordent généralement aujourd'hui déjà partiellement 10 à 20 jours de congé-paternité à leurs propres frais. Avec une solution financée par les APG, tous les actifs et tous les employeurs financent de façon solidaire le congé-paternité, le rendant ainsi possible pour les PME et leurs employés. Cela signifie les mêmes conditions pour tous.

Contact:

Matthias Kuert Killer, responsable du dossier politique sociale,
Travail.Suisse, Tel. 079 777 24 69

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100771179> abgerufen werden.